



- Cession d'une entreprise : le protocole d'accord

Fiche pratique publié le 14/01/2016, vu 823 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Parfois précédé d'une lettre d'intention, le protocole d'accord concrétise l'accord des parties en couchant sur papier les principaux éléments et les modalités pratiques de la cession.

1) Le protocole d'accord formalise les termes et les conditions de la cession.

Lorsque la reprise concerne une société et qu'elle est réalisée par rachat de parts ou d'actions, le protocole est complété par un projet de [garantie d'actif et de passif](#), qui porte sur la phase qui suit l'acquisition définitive.

2) Entre la signature du protocole d'accord et celle de l'acte de cession proprement dit, il s'écoule généralement quelques semaines. C'est alors l'occasion pour le repreneur de :

- réaliser un audit de l'entreprise ;
- rassembler les financements ;
- monter la structure juridique nécessaire.